

# ESCALE AU ROYAUME-UNI

## PROCÉDURE POUR LES PLAISANCIERS FRANÇAIS SOUHAITANT FAIRE ESCALE AU ROYAUME-UNI

- Arborer le pavillon 'Q' (sous peine de pénalité) dès l'entrée dans les eaux britanniques (à 12km des côtes)
- Appeler UK Yachtline au +44 (0) 300123 2012 dès que possible
- Des questions seront posées : détails du bateau, nationalités / passeports de l'équipage, marchandises (illégales) transportées et importées, l'escale précédente, prochaine destination...

Si les réponses sont satisfaisantes, le retrait du drapeau 'Q' sera approuvé et le plaisancier pourra entrer sur le territoire britannique.

Si les réponses ne sont pas satisfaisantes, les services de douanes peuvent demander au plaisancier de :

- Se rendre dans un port en particulier pour effectuer des contrôles
- Attendre la visite d'une patrouille
- Remplir et afficher la partie 2 du formulaire C1331 à retrouver sur le site [www.gov.uk](http://www.gov.uk)